



LA LETTRE D'ACTU

Notre lettre trimestrielle dédiée aux acteurs du patrimoine



SOMMAIRE

Actualités

Le fonds défense de Sienna IM est désormais référencé

Où trouver nos fonds ?

Les plateformes disponibles pour souscrire

Focus Fonds

Sienna Performance Absolue Défensif

Moment vidéo

Retour sur nos dernières interventions

Où nous retrouver prochainement ?

La date importante à retenir

Et enfin, les actualités de Sienna IM

Un début d'année bien noté

« Nos meilleurs vœux »

Chers Partenaires,

Nous vous souhaitons une excellente année, et sommes ravis de poursuivre notre collaboration en 2026 !

Cette publication trimestrielle vous informe des dernières actualités de notre société et des grandes tendances du secteur.

Ne ratez aucune date importante ! Notamment notre webinaire annuel « **Rétrospective 2025 & Perspectives 2026** », dont nous avons, pour cette année, repensé le format.

Nos équipes restent à votre entière disposition.
Bien à vous,



Communication Publicitaire

Actualités

Le fonds défense de Sienna IM est désormais référencé

SIENNA DETTE PRIVÉE DÉFENSE EUROPE*

Un fonds de dette privée investi sur les PME-ETI européennes de l'industrie de la défense.

Le fonds cherche à accompagner les entreprises directement impliquées dans le secteur de la défense, et également de manière indirecte, c'est-à-dire les entreprises de la chaîne d'approvisionnement.

Le portefeuille diversifié propose 3 types de financements aux entreprises de l'industrie de la défense :

- 1 Le financement pour la croissance du fonds de roulement.
- 2 Le financement pour la fabrication et l'accélération de la production.
- 3 Le financement de stratégie de croissance externe à travers la dette senior « secured », bénéficiant ainsi d'actifs pris en garantie, ou encore à travers la « dette unitranche » LBO (Leverage Buy Out).



Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à notre équipe commerciale :

equipe.commerciale@sienna-im.com



Où trouver nos différents fonds ?

Nos fonds sont accessibles sur une sélection de plateformes et au sein de certains contrats d'assurance⁽¹⁾:

Code ISIN		GENERALI	CARDIF BNP Paribas Group	NORTIA	INTENCIAL INTERIM DÉCOUPAGE APRIL	GRESHAM RÉALISATION	CNP ASSURANCES	BOURSE DIRECT	Spirica	La France Mutualiste Groupe mutualiste humain	AG2R LA MONDIALE
SIENNA TRÉSORERIE PLUS ⁽²⁾ (Part B)	FR001400EBM4				●	●	●				
SIENNA DETTE PRIVÉE DÉFENSE EUROPE (Part A)	FR0007081278			●					●	●	●
SIENNA DIVERSIFIÉ FLEXIBLE MONDE (Part R-C)	FR0013424090	●	●	●		●	●			●	
SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DÉFENSIF (Part R-C)	FR0014010JA4	●	●	●	●			●			
SIENNA ACTIONS EURO SOUVERAINETÉ (Part R-C)	FR001400ZEV4	●	●					●			●
FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION (Part A3)	FR001400LQU0	●	●	●		●	●				

(1) Données au 31/12/2025. Les fonds sont disponibles en « AV » : Assurance Vie, PER, ou en « CTO » : Comptes-Titres Ordinaires.

(2) Le fonds est réservé aux investisseurs professionnels au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre et aux investisseurs autorisés par le prospectus.

Communication Publicitaire

Focus fonds

Sienna Performance Absolue Défensif

« Un fonds de fonds de performance absolue à volatilité faible pouvant investir sur plusieurs classes d'actifs, et au maximum 50 % en actions. »

POINTS CLÉS :

- Une approche multi-actifs permettant de capter des opportunités d'investissement sur les marchés obligations et actions.
- Une gestion de performance absolue visant à générer de la performance quelle que soit l'évolution des marchés financiers.
- Une gestion optimisée des risques par un pilotage de la volatilité ex-ante.

RÉFÉRENCEMENTS :



RÉCOMPENSE :

Sienna Performance Absolue Défensif figure parmi les "50 fonds à détenir dans des marchés incertains" du hors-série 2025 de Gestion de Fortune, une distinction qui salue la solidité de notre stratégie.



PRINCIPAUX RISQUES⁽¹⁾:

- Risque de perte en capital : Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi.
- Risque actions : Les variations des marchés actions peuvent avoir un impact défavorable sur la valorisation des actions.
- Risque de taux : Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent impacter la valeur des titres de taux détenus et La valeur liquidative du fonds.
- Risque lié à la gestion discrétionnaire : Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performants.

DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE **5 ans**

CLASSIFICATION SFDR⁽²⁾ **Article 8**

INDICATEUR DE RISQUE⁽³⁾



(1) Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com. (2) Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. (3) L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

PERFORMANCES* de SIENNA PERFORMANCE ABSOLUE DÉFENSIF

Historique de performances* – Part R-C

PERFORMANCES ANNUELLES	2025	2024	2023	2022
Portefeuille (en %)	6,11	4,96	8,38	1,67

Indicateur de risque* – Part R-C

VOLATILITÉ ANNUALISÉE	1 AN	3 ANS
Portefeuille (en %)	4,36	3,62

Source : Expertise Actifs cotés, Sienna IM. Données au 31/12/2025.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Les valeurs des investissements peuvent varier à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur. La volatilité est l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Plus la volatilité est élevée, plus l'investissement sera considéré comme risqué.

Communication Publicitaire

Moment vidéo



Sienna Performance Absolue Défensif
Philippe PERRODY



Qu'est ce que le Private Equity ?
Lucas PRÉSIER



Sienna Actions Euro Souveraineté
Timothée MALPHETTES



Introduction au fonds Sienna Dette Privée Défense Europe
Phillipe ROCA & Olivia NOIROT-NERIN

Notre webinaire à ne pas manquer

20 Janvier 2026 | 9H30

« RETROSPECTIVE 2025 & PERSPECTIVES 2026 »

Ne manquez pas cette occasion d'anticiper les tendances et de préparer vos décisions pour l'année à venir.



David TAIEB
Directeur des Investissements

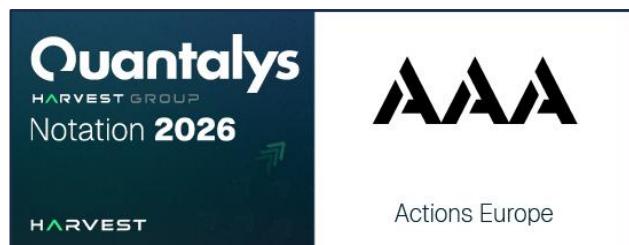


Vincent TOURAIN
Journaliste

Pour vous inscrire ou avoir le replay,
cliquez ICI

Communication Publicitaire

Une année 2025 bien notée



Sienna Investment Managers a obtenu la notation maximale **AAA** lors des Quantaly Awards 2026 ! 🏆

Cette distinction récompense la performance et la régularité de notre gestion en 2025 et place nos expertises au sommet du marché dans la catégorie « **Actions Europe** ».

Le grade « **AAA** », réservé au premier tiers des sociétés de gestion, est une reconnaissance majeure de notre excellence.

Source : [Quantaly](#)

Abonnez-vous

Tous les mois, nos gérants et experts en gestion cotée partagent leurs convictions, les dernières tendances marchés, ainsi que les temps forts économiques.

Inscrivez-vous à notre « Lettre Marchés et Convictions » mensuelle en CLIQUANT ICI.



sienna-im.com

Suivez-nous sur LinkedIn

Contacts



**Pierre-Antoine
NONOTTE-VARLY**
Directeur du Développement

06 17 15 18 85
p.nonotte-varly@sienna-im.com



**Laetitia
GAUDENZI**
Chargée de Relations Investisseurs

06 59 22 66 56
laetitia.gaudenzi@sienna-im.com



**Lucas
PRESIER**
Chargé de Relations Investisseurs

06 65 27 59 25
lucas.presier@sienna-im.com



**Bilel
MARJAOUI**
Chargé de Relations Investisseurs

07 61 59 57 50
bilel.marjaoui@sienna-im.com



**Cyril
GRINBLAT**
Chargé de Relations Investisseurs

06 65 81 65 02
cyril.grinblat@sienna-im.com

AVERTISSEMENT :

Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées. Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amériques et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.

Achevé de rédiger par les équipes LISTED ASSETS de SIENNA INVESTMENT MANAGERS le 19/01/26